

Analyse technique, fonctionnelle et commerciale de la plate-forme Sun ELP (Enterprise Learning Platform) : Engagement France

1. Etendue du service

Ce Service fournira à la Société une analyse technique, fonctionnelle et commerciale (“ l’engagement BFTA ”) permettant d’identifier les besoins et de détailler les caractéristiques de haut niveau d’une solution Sun ELP, ainsi que le décrit la section 2 ci-dessous.

Sun collaborera avec la Société pour fournir le niveau d’analyse BFTA spécifié dans le Barème des tarifs ou la Confirmation de Commande ELP.

Cette analyse BFTA de haut niveau est fournie à la Société comme un service distinct ou conjointement aux Services Foundation ELP de Sun. L’engagement BFTA a pour but : (a) d’identifier et de détailler les opérations de formation de la Société, ainsi que les besoins de gestion du système en la matière ; (b) d’identifier le niveau d’analyse BFTA et des autres Services Foundation ELP requis par la Société pour la mise en place d’une plate-forme ELP ; et (c) de fournir une estimation des coûts et des délais de mise en place d’une plate-forme ELP. L’engagement BFTA ne comprend pas le Manuel/Guide de configuration ELP ou des services de gestion de projet.

2. Tâches, Produits et services livrables

- **Approche** : Sun participera avec la Société à des sessions de travail afin d’établir une liste détaillée des caractéristiques que devra présenter la plate-forme ELP. Pendant ces sessions, Sun collaborera avec la Société pour mieux comprendre les besoins de celle-ci concernant la plate-forme ELP. Ces sessions de travail pourront se dérouler dans les locaux de la Société, par téléconférence ou par courriers électroniques. Entre deux sessions de travail, Sun assurera avec des experts de la Société des réunions d’inter-session permettant d’identifier les besoins et les questions liées à la plate-forme ELP, et de préparer la session de travail suivante.

Au cours des sessions de travail, Sun et la Société traiteront les sept tâches suivantes :

Tâche 1 : Planification et lancement de l’analyse BFTA

Tâche 2 : Gestion de l’expérience des étudiants relative à la plate-forme ELP

Tâche 3 : Définition des rôles et des processus administratifs

Tâche 4 : Intégration du contenu du cours

Tâche 5 : Intégration de la plate-forme ELP aux systèmes de la Société

Tâche 6 : Chargement des données de départ

Tâche 7 : Infrastructure technique

- **Tâche 1 : Planification et lancement de l'analyse BFTA.** Sun collaborera avec la Société afin d'organiser et d'animer une réunion de lancement. Durant cette réunion seront identifiés les objectifs, le processus, le calendrier, les rôles et les responsabilités des parties, les participants invités à intervenir lors des diverses sessions de travail et les résultats attendus de ce Service. Sun assistera la Société dans la collecte des informations pertinentes relatives aux objectifs de la Société en matière de formation en relation avec la plate-forme ELP.
- **Tâche 2 : Gestion de l'expérience des étudiants relative à la plate-forme ELP.** Sun travaillera avec la Société pour définir et documenter une vue générale des besoins de la Société en matière de gestion de l'expérience des étudiants relative à la plate-forme ELP. La documentation devra détailler les aspects suivants : l'inscription, les procédures de connexion et l'accès de l'étudiant aux produits de formation, ainsi que la sélection de ces produits par celui-ci, l'inscription de l'étudiant aux événements de formation et sa participation à ces événements, et enfin les messages envoyés par l'étudiant. Sun collaborera avec la Société pour connaître l'utilisation requise, définir une plate-forme ELP répondant aux besoins de la Société et préciser la configuration de l'interface utilisateur système (SUI) nécessaire pour satisfaire ces besoins.
- **Tâche 3 : Définition des rôles et des processus administratifs.** Sun collaborera avec la Société pour identifier le type d'utilisation permettant aux processus administratifs de la Société d'interagir avec la plate-forme ELP. La documentation devra détailler les aspects suivants : la gestion des divers types de produits de formation et des offres, des ressources, des programmes et des catalogues associés ; l'établissement de hiérarchies au sein de la société et des groupes ; l'approche des activités financières, comptables et marketing et les méthodes de gestion des compétences. Sun collaborera avec la Société pour connaître le type d'utilisation, définir une plate-forme ELP répondant aux besoins de la Société et préciser le paramétrage de l'interface utilisateur administratif (" AUI ") nécessaire pour satisfaire ces besoins.
- **Tâche 4 : Intégration du contenu du cours.** Sun travaillera avec la Société pour déterminer et documenter une vue générale des besoins de la Société en matière d'intégration du contenu du cours dans la plate-forme ELP. Une description détaillée devra couvrir les sujets suivants : le format, la taille, la structure et la complexité du contenu ; les interfaces prévues, notamment l'utilisation des interfaces propriétaires, des interfaces propres à chaque fournisseur ou aux normes du secteur d'activité. Sun collaborera également avec la Société pour identifier des solutions de fournisseurs tiers à intégrer à la plate-forme ELP proposée et les personnes chargées d'acquérir ces solutions de tiers.

- **Tâche 5 : Intégration de la plate-forme ELP aux systèmes de la Société.** Sun collaborera avec la Société afin de déterminer et de documenter une vue générale des besoins de la Société en vue de l'intégration de la plate-forme ELP aux autres systèmes de la Société (notamment aux systèmes de planification des ressources de l'Entreprise (ERP) et de gestion de la relation client (CRM), de gestion des ressources humaines et de comptabilité). Sun collaborera avec la Société en vue de proposer une solution d'intégration basée sur les priorités et les facteurs de gestion des changements et d'identifier les priorités de la Société en matière d'intégration
- **Tâche 6 : Chargement des données de départ.** Sun travaillera avec la Société pour déterminer et documenter une vue générale des besoins de la Société en matière de chargement des données de départ de la Société sur la plate-forme ELP. La documentation détaillera le chargement des catégories de données potentielles suivantes : la structure organisationnelle de la Société, les étudiants et les groupes d'étudiants, les diverses catégories de produits de formation et les offres associées, les inscriptions, les achats et l'assiduité des étudiants.
- **Tâche 7 : Infrastructure technique.** Sun travaillera avec la Société pour déterminer et documenter une vue générale des besoins de la Société en matière d'infrastructure technique en relation avec la plate-forme ELP. Pour une solution basée sur un hôte ELP, Sun collaborera avec la Société pour définir une vue générale de la charge d'opérations prévue sur le système afin d'évaluer la capacité matérielle et logicielle nécessaire à une infrastructure technique ELP. Pour une licence ELP, Sun collaborera avec la Société pour définir : (a) une vue générale du logiciel Web requis pour l'installation ; (b) une vue générale de la configuration du logiciel serveur d'applications ; et (c) une vue générale de la configuration du logiciel base de données.
- **Produits et services livrables (documentation) :** Sun collaborera avec la Société pour compiler et synthétiser les spécifications de haut niveau, développées et documentées lors des tâches 1 à 7 ci-dessus, et les intégrer au document présentant la solution BFTA de haut niveau et la plate-forme ELP adaptée aux besoins de la Société.
- **Gestion de projet.** La gestion de projet de l'engagement sera assurée par le ou les consultants conduisant le processus BFTA.

3. Responsabilités de la Société

En contrepartie de l'exécution par Sun des obligations indiquées dans la présente Liste de services, la Société s'engage à exécuter les obligations suivantes.

- La Société désignera un chef de projet (" Chef de projet ") qui :
- donnera une direction et une orientation à son personnel en fonction des exigences de Sun pour assurer la dynamique du projet ;
- fournira à Sun en temps voulu les informations et les ressources nécessaires pour lui permettre d'effectuer les tâches décrites dans la présente Liste de services ; et

- sera rapidement disponible et sur place en fonction des besoins de Sun pendant la durée du Service.

Le Chef de projet sera chargé de recevoir tous les Produits et services livrables attendus à la suite dudit Service.

- La Société indiquera ou fournira à Sun ce qui suit :
- les besoins commerciaux et/ou du système en général, notamment : les exigences matérielles et logicielles en matière de centre de données, de sécurité de la Société et du centre de données, et d'infrastructure réseau ;
- des copies de la documentation appropriée concernant la configuration, l'infrastructure et les processus ;
- un espace de travail adapté au cours des visites sur site, ainsi qu'un accès aux téléphones, photocopieurs, télécopieurs, salles de conférence et imprimantes ;
- un accès au personnel clé de la Société, y compris au personnel du service commercial et informatique et aux exécutants ;
- un accès aux installations et aux systèmes internes et externes utiles le cas échéant.
- La Société paiera à Sun ce Service, en fonction du temps passé et du matériel utilisé, sur la base des tarifs applicables de Sun et de la durée indiquée dans le Barème des tarifs ELP ou dans la Confirmation de Commande. La Société paiera à Sun un supplément pour les services fournis par Sun non expressément identifiés dans la présente Liste de services ; ce supplément sera basé sur les tarifs en vigueur pour les services concernés.

4. Restrictions relatives à la livraison des services

Sun se réserve le droit de limiter la livraison de ce Service et/ou d'en modifier le prix, l'étendue ou le calendrier en fonction du respect par la Société des responsabilités lui incombant au titre de la Liste de services et des conditions suivantes :

- Le personnel de la Société désigné pour aider le personnel de Sun doit être convenablement formé dans le cadre de leur responsabilité.
- Ledit Service sera assuré pendant les heures normales de travail chez Sun, à l'exclusion des jours fériés.
- Le calendrier estimatif de fourniture du Service représente le meilleur jugement technique de Sun, sur la base des informations disponibles. La durée réelle du Service peut varier.
- Sun se réserve le droit de recourir à des sous-traitants pour des tâches que la société juge appropriées.
- Ledit Service sera assuré à compter d'une date convenue d'un commun accord.
- Les Produits et services livrables décrits dans la présente Liste de services seront réputés acceptés par la Société à leur livraison.
- Les Produits et services livrables décrits dans la présente Liste de services peuvent contenir des informations confidentielles et propriétaires de Sun et sont soumises aux dispositions régissant leur utilisation et leur divulgation stipulées dans le contrat de services conclu entre la Société et Sun, ainsi que dans toute condition de licence supplémentaire accompagnant les Produits et services livrables.

- Dans le cas où Sun et la Société conviendraient qu'une visite sur site dans les locaux de la Société est nécessaire, la Société prendra en charge les frais de déplacement et d'hébergement raisonnablement engagés par Sun.
- Les frais payés pour ledit Service ne sont pas remboursables et sont calculés sur la base des prix appliqués par Sun à la date de la commande. Sun peut suspendre ledit Service afin d'éviter le dépassement d'un certain niveau de financement autorisé par la Société. Dans ce cas, Sun fera ses efforts raisonnables pour le notifier au préalable à la Société et présenter des Produits et services livrables à la Société indépendamment de l'état des demandes.
- Sun ne fournira aucun matériel informatique ni aucun logiciel avec aucune version dudit Service.
- Les seul(e)s tâches, Produits et services livrables que Sun effectuera ou livrera dans le cadre de la fourniture de ce Service sont ceux expressément stipulés dans la présente Liste de services.
- Sun ne sera pas obligé d'exécuter ce Service si la Société n'assume pas les responsabilités qui lui incombent au titre de la présente Liste de services. La Société paiera à Sun les services fournis par Sun si la Société ne respecte pas ses engagements. Le prix sera calculé en fonction du temps passé, du matériel utilisé et des tarifs en vigueur.

5. Gestion des modifications

Les objectifs de la gestion des modifications (“ Gestion des modifications ”) sont les suivants :

- évaluer l'impact des modifications de l'étendue du service sur le calendrier, les ressources et le prix du projet ;
- fournir un outil formel d'autorisation de procéder à toute modification de la présente Liste de services ; et
- constituer un dossier d'audit de projet regroupant toutes les modifications importantes concernant la présente Liste de services.

Si la Société demande une modification importante de l'étendue de la présente Liste de services, ainsi que déterminé par Sun à sa seule discrétion (“ Modification ”), Sun et la Société examineront la Modification conformément au processus de gestion des modifications défini comme suit :

Dans le cas où Sun déciderait qu'une modification est importante, Sun remplira le Formulaire standard de demande de modification Sun (“ Formulaire ”) et le transmettra dûment rempli à la Société. Sun et la Société approuveront par écrit la Modification décrite en détail dans le Formulaire, y compris l'impact de la Modification sur le calendrier, les ressources et le prix du Service aux termes de la présente Liste de services, avant que Sun ne procède à la Modification. Dans le cas où la Société accepterait la Modification prévue dans le Formulaire, la Société signera le Formulaire et le renverra à Sun, modifiera son bon de commande et en émettra un nouveau pour les frais supplémentaires associés à une telle Modification ou fournira d'autres formulaires de paiement ainsi que requis par Sun. Dès acceptation de la Modification telle que définie dans le Formulaire, ladite Modification s'appliquera au Service livrable par Sun au titre de la présente Liste de services. Si la Société n'accepte pas la Modification telle que

définie dans le Formulaire (y compris l'impact sur le calendrier, les ressources ou le prix), les parties s'acquitteront de leurs obligations relatives au Service au titre de la présente Liste de services, comme stipulé aux présentes.

Ce Service est soumis au contrat de services existant conclu entre Sun et le Client et régissant la livraison des Services. S'il n'existe pas de contrat de services régissant la livraison des Services entre Sun et le Client, la livraison des Services par Sun est soumise aux termes disponibles à l'adresse www.sun.com/sales/salesterms. La présente Liste de services ou SOW ne constitue pas une offre de la part de Sun. Sauf indication contraire, les Services décrits ci-dessus ne sont proposés que dans le pays susmentionné, dans les limites de leur disponibilité. Toute mention du « Client » dans cette Liste de services pourra recevoir les Services.

Dernière révision : Janvier 2009